



AVIS DE **RESTRICTION** DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

RÉGIE DU SDDEA
COPE DE SAINT-LUPIEN



Madame, Monsieur,

La dernière teneur en nitrates constatée dans l'eau distribuée est de 63,7 mg/L. Pour votre information, la limite de qualité eau potable pour le paramètre NITRATES est fixée réglementairement à 50 mg/l.

La préfecture précise que la consommation régulière d'une eau présentant une teneur excessive en nitrates est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, les nourrissons et les personnes fragilisées par une maladie.

Par conséquent,

L'eau du robinet ne doit pas être consommée par les femmes enceintes, les nourrissons (enfants âgés de moins de 6 mois) et les personnes fragilisées par une maladie.

Les mesures suivantes ont été prises pour résoudre ce problème :

- **Immédiatement** : Mise à disposition d'eau embouteillée à la population concernée dans la mairie de votre commune.
 - *Nous vous demandons de vous inscrire en mairie pour vous faire remettre les bouteilles d'eau.*
- **A moyen terme** : Une étude est en cours pour la recherche d'une solution technique pérenne pour rétablir la qualité de l'eau distribuée. Les résultats sont attendus courant 2018.

La Régie du SDDEA vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

Le 7 Avril 2016,

M. GILLIS
Directeur de la Régie du SDDEA

M. JUILLET
Président du COPE de Saint-Lupien